

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

**Révision:** 17 septembre 2024 **Date de publication précédente:** 25 avril 2018 **No de fiche:** 340B-9

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

ARC MX2 (Partie B)

## 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Composite polymère ARC. Réparation des avaries causées par les chocs, l'abrasion,

l'érosion ou la corrosion; reconstruction des surfaces usées; remplissage des trous et des

fentes; création de surfaces résistant bien à l'abrasion.

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible

Raisons justifiant les utilisations déconseillées: N'est pas applicable

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fournisseur:

A.W. CHESTERTON COMPANY

860 Salem Street

Groveland, MA 01834-1507, USA

Tel. +1 978-469-6446

(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)

Demandes de FDS: www.chesterton.com

Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com

Courriel: <a href="mailto:customer.service@chesterton.com">customer.service@chesterton.com</a>

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive, Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7 Appeller Infotrac : 1-800-535-5053

Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

# **SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Corrosion cutanée, Catégorie 1B, H314 Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318 Sensibilisation cutanée, Catégorie 1, H317

## 2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Pictogrammes de danger:

!

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

(FR) Page 1 de 8

Date: 17 septembre 2024 No de fiche: 340B-9

Conseils de prudence:	P261 P270	Éviter de respirer les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	P280	Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
	P303/361/353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
	P305/351/338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P301/330/331 P310	EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
	P333/313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
	P363	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
	P405	Garder sous clef.
	P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires: Aucun

# 2.3. Autres dangers

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usinage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie

# **SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

3.2. Mélanges			
Ingrédients dangereux¹	%Poids	No. CAS	Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH
Homopolymère résultant de la réaction de 1,2- Éthanediamine, N-(2-aminoéthyl)- avec l'éther diglycidylique du bisphénol A	10-15	68411-71-2	Acute Tox. 4, H302
Diéthylènetriamine*	3-7	111-40-0	Acute Tox. 2, H330 Acute Tox. 4, H312, H302 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1B, H317 STOT SE 3, H335
Alcool benzylique	1-5	100-51-6	Acute Tox. 4, H332, H302 Eye Irrit. 2, H302
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	0,1-0,9	1760-24-3	Acute Tox. 4, H332 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
Autres Ingrédients:			
Oxyde d'aluminium	60-70	1344-28-1	Non classé **
Silice amorphe	1-5	7631-86-9	Non classé **

Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

<sup>\*</sup>Ce composant est toxique par inhalation en cas de vaporisation ou de création d'un aérosol/brouillard. Le mélange n'est pas présent sous forme d'aérosol et la présence d'un aérosol est impossible.

<sup>\*\*</sup>Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

Date: 17 septembre 2024 No de fiche: 340B-9

## **SECTION 4: PREMIERS SECOURS**

## 4.1. Description des premiers secours

**Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle.

Contacter un médecin.

Contact avec l'épiderme: Lavez la zone à grande eau tout en retirant les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant

leur ré-utilisation. Consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincez les yeux pendant au moins 30 minutes à grande eau. Adressez-vous à un médecin si

l'irritation persiste.

Ingestion: Ne pas faire vomir sans avis médical. Si la personne est consciente, lui rincer la bouche à l'eau et

lui faire boire de petites quantités d'eau. Contacter immédiatement un médecin.

Protection des premiers secours: Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans

formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Voir la

section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection

individuelle.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Tout contact direct provoque une irritation des yeux et de la peau, voire des brûlures. Des concentrations importantes de vapeur peuvent provoquer de graves irritations au niveau des yeux et du système respiratoire et provoquer des toux et une respiration difficile. Peut sensibiliser la peau et causer des éruptions ou de l'urticaire.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

### **SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse, brume d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: Aucune donnée disponible 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux: Peut provoquer une émission de ; ammoniac, oxydes d'azote toxiques La combustion

incomplète peut entraîner l'émission de monoxyde de carbone.

Autres dangers: Ne pas laisser l'écoulement dû à la lutte contre l'incendie entrer dans les fossés ou les cours d'eau.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Evitez le contact avec la peau. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuez la zone. Ramassez et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement.

# 6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Les vêtements en cuir contaminés, y compris les souliers, ne peuvent pas être dé-contaminés et doivent être jetés. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Ne pas contaminer avec du nitrite de sodium ou autres agents de nitrosation, qui peuvent provoquer la formation de nitrosamine cancérigène.

# 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockez dans un endroit frais et sec.

(FR) Page 3 de 8

Date: 17 septembre 2024 No de fiche: 340B-9

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune précaution spéciale.

# SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

# 8.1. Paramètres de contrôle

# Valeurs limites d'exposition professionnelle

Ingrédients	TLV AC	CGIH
	ppm	mg/m³
Homopolymère résultant de la réaction de 1,2-Éthanediamine, N-(2-aminoéthyl)- avec l'éther diglycidylique du bisphénol A	SO	SO
Diéthylènetriamine	1 (peau)	4,2
Alcool benzylique	SO	SO
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	SO	SO
Oxyde d'aluminium	(alvéolaire)	1
Silice amorphe	(total)	10*
	(alvéolaire)	3

<sup>\*</sup> Particules non spécifiées par ailleurs (PNSA)

#### Valeurs limites biologiques

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

# 8.2.1. Mesures techniques

Fournir suffisamment de ventilation pour maintenir la concentration des vapeurs en dessous de la valeur limite d'exposition. S'il s'avère nécessaire de modifier le produit durci final d'une façon qui entraînerait la production de poussière, utilisez des méthodes de dépoussiérage appropriées ou humidifiez le produit.

## 8.2.2. Mesures de protection individuelle

Protection respiratoire: Pas nécessaire en général. Si les limites d'exposition sont dépassées, utiliser un appareil respiratoire

homologué pour les vapeurs organiques (par ex.: type de filtre EN A-P2).

Gants de protection: Gants résistant aux produits chimiques (caoutchouc naturel, néopréne ou PVC).

Diéthylènetriamine:

Type de contact	Type de gant	Epaisseur du revêtement	Temps de rupture *
Immersion	néoprène	0,65 mm	> 480 mn
Projection	caoutchouc naturel	0,6 mm	> 60 mn

<sup>\*</sup>Determiné selon la norme EN374.

Protection des yeux et du visage:

Autres:

Lunettes de protection

Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau.

# 8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

Page 4 de 8 (FR)

Date: 17 septembre 2024 No de fiche: 340B-9

## **SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiquepâtepHn'est pas applicableCouleurblancViscosité cinématique à 40 °Cenviron 21 000 mm²/s

(calculé)

Odeur odeur d'ammoniaque Solubilité dans l'eau très légère

prononcée

Seuil olfactif n'est pas défini Coefficient de partage: n'est pas applicable

n'est pas défini

n'est pas défini

Point d'ébullition ou n'est pas défini n-octanol/eau (valeur log)
Pression de vapeur à 20° C

intervalle d'ébullition

Point de fusion/point de n'est pas défini Densité et/ou densité relative 2,37 kg/l congélation

% volatil (par volume) Aucun Densité de vapeur (air=1) > 1
Inflammabilité n'est pas défini Taux d'évaporation (éther = 1) < 1

Limites inférieures/supérieures n'est pas défini % de produits aromatiques par Aucun

d'inflammabilité ou d'explosionpoidsPoint eclair> 200 °CCaractéristiques des particulesn'est pas applicableMéthodePM, vase closPropriétés explosivesn'est pas défini

 Méthode
 PM, vase clos
 Propriétés explosives

 Température d'auto n'est pas défini
 Propriétés comburantes

 inflammabilité

Température de décomposition n'est pas défini

9.2. Autres informations

Viscosité dynamique: environ 50,000 cps

# **SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

#### 10.1. Réactivité

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

## 10.2. Stabilité chimique

Stable

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est connue dans les conditions normales d'utilisation.

## 10.4. Conditions à éviter

Flammes vives et températures élevées.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides et agents oxydants forts comme le chlore liquide et l'oxygène concentré, métaux réactifs.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Acide nitrique, NOx, ammoniac, monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, nitrosamines et autres émanations toxiques.

## **SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Voie primaire d'exposition** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. L'exposition peut aggraver la condition des personnes atteintes d'une maladie des poumons pré-existante.

Toxicité aiguë -

Par voie orale: Peut être nocif en cas d'ingestion. ETA-mélange: 3 232,4 mg/kg.

Substance	Esssai	Résultat
Homopolymère résultant de la réaction de 1,2-Éthanediamine, N-(2-aminoéthyl)- avec l'éther diglycidylique du bisphénol A	DL50, rat	200-500 mg/kg
Diéthylènetriamine	DL50, rat	1 553 mg/kg
Alcool benzylique	DL50, rat	1 620 mg/kg
N-(3-	DL50, rat	2 295 mg/kg
(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine		
Oxyde d'aluminium	DL50, rat	> 5 000 mg/kg
Silice amorphe	DL50, rat	> 5 000 mg/kg

(FR) Page 5 de 8

Date: 17 septembre 2024 No de fiche: 340B-9

Par voie cutanée: ETA-mélange: 16 650 mg/kg.

Substance	Esssai	Résultat
Diéthylènetriamine	DL50, lapin	1 090 mg/kg
Alcool benzylique	DL50, lapin	2 000 mg/kg
N-(3-	DL50, lapin	2 009 mg/kg
(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine	·	
Silice amorphe	DL50, rat	> 2 000 mg/kg

Par inhalation:

ETA-mélange: 679 mg/l (vapeur). Des concentrations importantes de vapeur peuvent provoquer de graves irritations au niveau des yeux et du système respiratoire et provoquer des toux et une respiration difficile.

Substance	Esssai	Résultat
Alcool benzylique	CL50, rat, 4 h	11 mg/l (cATpE,
		vapeur)
Diéthylènetriamine	CL50, rat, 4 h	Non mortel au niveau de saturation de vapeur

Corrosion cutanée/ irritation cutanée: Provoque des brûlures.

Substance	Esssai	Résultat
Diéthylènetriamine	Irritation de la peau, lapin	Corrosif

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Substance	Esssai	Résultat
Diéthylènetriamine	Irritation des yeux	Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Le contact prolongé ou répété peut causer l'asthme, la sensibilisation de la peau et d'autres réponses allergiques.

Substance	Esssai	Résultat
Diéthylènetriamine	Sensibilisation de la	Sensibilisant
	peau cobave	

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Alcool benzylique, Diéthylènetriamine: compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Ce produit ne contient aucun produit cancérigène figurant sur les listes du Centre international de

recherche sur le cancer (CIRC) et du règlement (CE) no 1272/2008.

Toxicité pour la reproduction:

Diéthylènetriamine: ne devrait pas causer de toxicité.

**STOT - exposition unique:** Diéthylènetriamine: peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée: Diéthylènetriamine, Alcool benzylique: compte tenu des données disponibles, les critères de

classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Autres informations:** Il n'en existe pas de connu.

#### **SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été determinées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

#### 12.1. Toxicité

 $N-(3-(trim\acute{e}thoxysilyl)propyl)\acute{e}thylenediamine: 48 \ h \ CE50 \ (daphnie) = 81 \ mg/l; \ CEr50 \ 72 \ h \ (algues) = 8,8 \ mg/l \ (OCDE \ 201).$ 

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Diéthylènetriamine: une résistance à la biodégradation est prévue. Alcool benzylique: biodégradation relativement rapide prévue. N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine: biodégradation = 39% (OCDE 301A), ce produit n'est pas facilement biodégradable. Les composants inaltérés (parties A et B) incorrectement relâchés dans l'environnement peuvent causer une pollution du sol et de l'eau. Oxyde d'aluminium, Silice amorphe: substances inorganiques.

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

(FR) Page 6 de 8

Date: 17 septembre 2024 No de fiche: 340B-9

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Diéthylènetriamine, Alcool benzylique: la bioconcentration dans les organismes aquatiques restera vraisemblablement négligeable (log Ko/e: -2,13). N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylenediamine: Coefficient de partage octanol/eau (log Pow) = -0,3.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pâte. Solubilité dans l'eau: très légère. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Diéthylènetriamine, Alcool benzylique: une très forte mobilité dans les sols est prévue.

#### 12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'en existe pas de connu.

### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'en existe pas de connu.

#### SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Consulter les réglements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au réglement le plus strict.

## **SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

RID/IMDG/OACI: TMD: UN1760 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

> RID/IMDG/OACI: CORROSIVE LIQUIDS, N.O.S. (CONTAINS DIETHYLENETRIAMINE) CORROSIVE LIQUIDS, N.O.S. (CONTAINS DIETHYLENETRIAMINE) TMD:

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

RID/IMDG/OACI: TMD: 8

14.4. Groupe d'emballage

Ш RID/IMDG/OACI: TMD: Ш

14.5. Dangers pour l'environnement

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

N'EST PAS APPLICABLE

14.8. Autres informations

IMDG: EMS F-A, S-B, GROUPE DE SÉPARATION DES MATIÈRES DU CODE IMDG 18-ALCALIS

# **SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

## 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## 15.1.1. Réglementations nationales

Aucun

sauf mention contraire Page 7 de 8 (FR)

Date: 17 septembre 2024 No de fiche: 340B-9

#### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Abréviations et ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux

acronymes: ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses

BCF: Facteur de bioconcentration

cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai

DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai

DMEO: Dose mininale avec effet observé

DSEO: Dose sans effet observé ETA: Estimation de la toxicité aiguë FDS: Fiche de données de sécurité

IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses

ND: Non disponible

NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO) OACI: Organisation de l'aviation civile internationale

OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques

PEL: Limite d'exposition admissible

(Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer

SGH: Système général harmonisé

SO: Sans objet

STEL: Limite d'exposition de courte durée

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique

TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)

TLV: Valeur limite d'exposition VLCT: Valeur limite court terme

Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

Références documentaires et sources de données importantes:

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques

Base de données de classification et d'information chimique (CCID)

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données

toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

#### Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:

Classification	Méthode de classification
Skin Corr. 1B, H314	Méthode de calcul
Eye Dam. 1, H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul

**Mentions H pertinentes:** H302: Nocif en cas d'ingestion.

H312: Nocif par contact cutané.

H314: Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée. H318: Provoque de graves lésions des yeux.

H330: Mortel par inhalation. H332: Nocif par inhalation.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

Plus d'informations: Aucun

Date de révision: 17 septembre 2024

Changements apportés à la Sections 1.2, 1.3, 2.1, 2.2, 3, 4.1, 4.2, 5.2, 7.1, 8.1, 9.1, 9.2, 10.5, 10.6, 11, 12.2, 12.5, 13, 15.1,

FDS dans cette révision:

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire Page 8 de 8